

Mosaïque

L'entreprise comme lieu de pouvoir : pour un renouveau de l'économie politique

À propos de l'ouvrage de
Virgile CHASSAGNON,
*Économie de la firme-monde.
Pouvoir, régime de gouvernement
et régulation*, De Boeck, 2018.

Par Xavier HOLLANDTS
Professeur, KEDGE BS, chaire AGIPI



© Éditions De Boeck

C'est un livre un peu inclassable que nous propose Virgile Chassagnon. Intitulé *Économie de la firme-monde. Pouvoir, régime de gouvernement et régulation*, cet ouvrage aussi court (182 pages) que dense tient à la fois du manuel pédagogique (pour des étudiants de Master et au-delà), du livre de recherche et de l'essai sociétal. Ancré en économie, il peut être considéré comme un ouvrage de sciences sociales, tant il établit des connexions entre différentes disciplines (sociologie, droit, philosophie, sciences politiques).

Virgile Chassagnon est Professeur en Sciences Economiques à l'Université de Grenoble où il dirige le Master 2 Recherche « Gouvernance durable des entreprises ». Economiste de la firme, il développe depuis sa thèse un programme de recherche baptisé TFEP (« Théorie de la Firme comme Entité fondée sur le Pouvoir »). Derrière cet acronyme un peu sibyllin, la TFEP constitue une véritable avancée sur la façon de penser l'entreprise à la fois comme organisation sociale et comme élément central de la dynamique du capitalisme contemporain. Ce livre apporte une contribution importante et renouvelée sur une question ancienne (la nature de la firme), en la resituant dans un contexte contemporain où le capital humain est devenu prédominant et en posant la question essentielle de l'ontologie de la firme. Il tisse ensuite des liens avec des questions plus gestionnaires et politiques autour de la façon dont les entreprises doivent être gouvernées. Enfin, il développe une analyse à la croisée des sciences politiques, juridiques et économiques du « contrôle » de ces firmes-mondes, dont le pouvoir économique, d'influence ou de régulation est parfois supérieur à ceux des Etats ou des institutions internationales censés les gouverner. Comme le rappelle la quatrième de couverture, « les firmes-monde sont devenues des entités économiques et politiques dont l'hyperpuissance doit être raisonnablement régulée ».

L'ouvrage s'ouvre sur la préface de Geoffrey Hodgson, professeur à Loughborough University et rédacteur en chef du *Journal of Institutional Economics*. Ce texte nous rappelle combien l'émergence de très grandes firmes (les firmes-monde dont traite l'ouvrage) est un fait majeur et récent. Ces entreprises opèrent à l'échelle mondiale, comptent des centaines de milliers de salariés, jonglent entre les législations nationales et les réglementations internationales, pour parfois mieux s'en exonérer. Ceci nécessite dès lors de s'attaquer à des défis majeurs : régulation et politiques publiques, distorsion de concurrence, fiscalité, droit du travail. Par ailleurs, l'émergence de ces nouveaux acteurs (également analysé sous un angle juridique très complémentaire dans les ouvrages de J.-Ph. Robé⁽¹⁾) s'accompagne d'une mutation majeure du capitalisme, qui devient bien plus intensif en capital humain et intellectuel qu'en capital financier.

Dans cet ouvrage, Virgile Chassagnon nous propose une analyse étayée, stimulante et originale de ces questions en les concentrant sur ces firmes-mondes. La première partie de l'ouvrage est essentiellement consacrée à la TFEP. Après un bref rappel pédagogique des différentes approches de la firme (chapitre 1), l'auteur expose les fondements de son analyse dès le second chapitre. Ce cadre théorique représente une nouvelle façon de conceptualiser l'entreprise dans le champ de l'économie, en l'articulant autour de

⁽¹⁾ ROBE J.-Ph. (2015), *Le temps du monde de l'entreprise, Globalisation et mutation du système juridique*, Dalloz, et ROBE J.-Ph., LYON-CAEN A., VERNAC S. (2018), *Multinationals and the Constitutionalization of the World Power System*, Routledge.

la notion de pouvoir. Dans une approche économique, la source intrinsèque du *pouvoir* intra et inter-firme(s) est justement liée à (l'inter)dépendance mutuelle entre les acteurs productifs (managers et salariés, entreprise et sous-traitants, etc.). Ces relations sont certes dialectiques mais très souvent asymétriques, et il est dès lors fréquent qu'un acteur (A) exerce une forme de pouvoir (économique) sur un autre acteur (B).

L'un des principaux apports de l'ouvrage de Virgile Chassagnon tient justement à cette analyse précise des différents types de pouvoir s'incarnant dans le fonctionnement des entreprises contemporaines. L'auteur distingue l'*autorité* (classique en économie et sociologie), d'une seconde forme de pouvoir, représentée par le pouvoir *de jure* (propriété des actifs, droits des travailleurs), incarné par différents dispositifs juridiques. Enfin, il met en évidence une troisième forme de pouvoir, la plus critique peut-être. C'est le pouvoir *de facto*, lié justement au capital humain détenu par les salariés. A la croisée de l'économie et du droit, des travaux récents ont renouvelé l'approche de la firme en mettant en exergue l'importance de la notion de pouvoir (voir les travaux de Rajan, Zingales ou Blair et Stout⁽²⁾). Pour Chassagnon, comme pour ces différents auteurs, la période contemporaine a donc vu émerger une *nouvelle* forme de pouvoir, détenue par les salariés car fondée sur la spécialisation de leur capital humain. Comme les entreprises actuelles s'appuient de plus en plus sur les compétences et le capital humain de leurs salariés afin de croître et de réaliser des profits, il est dès lors pertinent d'analyser et de mieux comprendre comment ces trois formes de pouvoir peuvent éventuellement collaborer ensemble plutôt que d'entrer en concurrence. Ceci nécessite de repenser les relations d'autorité (managériales) mais également le compromis productif (rentabilité vs développement de l'entreprise) ainsi que la gouvernance de l'entreprise.

La seconde partie de l'ouvrage est plus spécifiquement consacrée aux firmes-monde. A l'image des GAFAM ou des grands groupes mondiaux, ces organisations opèrent à l'échelle de la planète, s'adressant à un maximum de consommateurs et réalisant des milliards d'opérations par an. Ces entreprises posent des défis majeurs : relations avec les autres entreprises, gouvernance, régulation de leurs activités et, bien souvent, de leurs externalités. Dans le cas des entreprises en réseau, Chassagnon montre que le concept de pouvoir est très utile pour analyser les relations inter-firmes et de coopération dans le cadre de ces configurations (chapitre 3). Ainsi, les relations de donneur d'ordre à sous-traitant, comme les alliances, les *joint-ventures* ou encore les franchises peuvent très bien s'analyser sous l'angle des relations de pouvoir, entre autorité, pouvoir *de jure* et pouvoir

de facto, lié à la spécificité des ressources d'un des partenaires, par exemple. Le chapitre 4 aborde de façon très originale la question de la responsabilité juridique de ces entités. Dans le droit français, ce sujet a été traité en partie par la loi dite « devoir de vigilance » (2017), qui exige que les groupes et les donneurs d'ordre aient une responsabilité en ce qui concerne la délégation de leurs opérations à leur fournisseurs et sous-traitants (soumis à un pouvoir *de facto* et parfois *de jure*, liés à la relation asymétrique de sous-traitant ou de fournisseur). La fin du chapitre évoque la question sensible des acrobaties juridiques que réalisent ces firmes-monde pour parfois « contourner » des obligations juridiques essentielles. Le 5^e et dernier chapitre traite de la question politique et juridique de la « contrôlation » (néologisme associant les termes de *contrôle* et de *manipulation*) de ces firmes-monde. Chassagnon développe une analyse critique du « management » interne de ces firmes, dénonçant leur fonctionnement parfois manipulateur, qui concède des parcelles de pouvoir afin de mieux s'arroger la valeur créée par les salariés et liée à leur pouvoir *de facto*. Enfin, sur un plan plus institutionnel, il se rapproche de différents auteurs qui pointent du doigt les dérives et les dangers d'une domination de ces firmes qui contournent les systèmes de régulation, quand elles ne les influencent pas à leur avantage, par des pratiques plus ou moins licites. Dès lors, un véritable enjeu démocratique se pose : comment et par quel moyen encadrer le fonctionnement et le pouvoir, formel et informel, de ces firmes-monde ? A voir les pratiques des grandes entreprises (Facebook, Airbnb, Uber, les banques et fonds d'investissement, voire certains groupes industriels), on est effectivement en droit de se poser ces questions.

Loin de tout manichéisme, l'auteur conclut son ouvrage par cette phrase : « Les firmes-monde sont des biens communs privés qui doivent éclairer le chemin d'une nouvelle démocratie industrielle. Sans leur concours, l'on ne peut envisager l'émergence d'un compromis productif susceptible de répondre aux enjeux de régulation économique et sociale du capitalisme du XXI^e siècle ».

Cet ouvrage, destiné au départ aux étudiants, déborde de sa cible initiale et s'adresse en définitive à toute la communauté des chercheurs en sciences humaines et sociales. Ouvrage de synthèse appuyé sur une analyse rigoureuse, il se veut également prospectif à bien des égards sur les évolutions et les mutations de cette institution centrale du capitalisme que représente l'entreprise. Le lecteur intéressé pourra également se plonger dans le tout dernier ouvrage de Virgile Chassagnon, paru chez Garnier en 2019 : *La Théorie de la firme comme entité fondée sur le pouvoir*, dans lequel le chercheur développe extensivement son analyse.

⁽²⁾ On pourra se reporter aux articles et ouvrages suivants : RAJAN R. et ZINGALES L. (1998), "Power in a Theory of the Firm", *Quarterly Journal of Economics*, 113(2), pp. 387-432 ; RAJAN R. et ZINGALES L. (2014), *Saving capitalism from the capitalists: Unleashing the power of financial markets to create wealth and spread opportunity*, HarperCollins ; BLAIR M. et STOUT L. (1999), "A Team Production Theory of Corporate Law", *Virginia Law Review*, 85, 247.